

L'abbé de Joncaire et Mademoiselle de Tiercelin

Claude De Bonnault

Volume 10, numéro 3, décembre 1956

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301773ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301773ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

De Bonnault, C. (1956). L'abbé de Joncaire et Mademoiselle de Tiercelin. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 10(3), 364–380.

<https://doi.org/10.7202/301773ar>

L'ABBÉ DE JONCAIRE ET MADEMOISELLE DE TIERCELIN

On aurait pu les croire bien empêchés de lier partie ensemble: lui, un prêtre canadien; elle, la maîtresse d'un grand roi, l'une des petites favorites de Louis XV.

Mademoiselle de Tiercelin — Louise-Jeanne de Tiercelin — est assurément plus connue que François de Joncaire. Nous ne savons pas d'elle tout ce que nous voudrions savoir. Mais tout de même qu'elle était née à Mortagne le 26 décembre 1742. Elle avait pour père un Pierre Tiercelin de La Colleterie et pour mère, Jeanne-Jacqueline Vaulorte.¹

Pierre Tiercelin était cavalier de la maréchaussée. Nous dirions aujourd'hui qu'il était gendarme. Ce n'en était pas un en plein XVIII^{ème} siècle. Les gendarmes de l'ancien régime étaient des soldats de cavalerie privilégiés et les compagnies auxquelles ils appartenaient étaient réputées corps nobles. Pierre Tiercelin de La Colleterie, cavalier de la maréchaussée, ne pouvait leur être assimilé. Et c'est un rang modeste qu'il avait dans la société. Cet obscur défenseur de l'ordre public se relevait par ses ancêtres. Ceux-ci compensaient cela. Ils étaient illustres. L'on ne faisait pas toujours autrefois autant de différence qu'on aurait pu le croire entre les filiations légitimes et celles qui l'étaient moins. Les enfants naturels — même non reconnus, pour peu qu'ils fussent tolérés — n'étaient pas les derniers à se glorifier des familles dont ils portaient le nom, à s'en servir. Si quelqu'un fut jamais persuadé des avantages que donne la naissance, ce fut assurément Pierre Tiercelin de La Colleterie. Il n'était pourtant que bâtard d'un de ceux que l'on appelait les « bons Tiercelin ». Il aurait été fils d'un comte de Tiercelin.

¹ E. Welwert, *Etude critique de quelques textes relatifs à la vie secrète de Louis XV* (s.l.n.d.), 7-10. Comte Fleury, *Louis XV intime et les petites maîtresses*. (Paris, 1933), 186-187.

Famille du Perche, du Maine, voire du Berry, ces Tiercelin, très ancienne, très noble, très féodale, très militaire. Plusieurs fois comtes et marquis, comtes de La Roche du Maine et de Rien-court, marquis de Brosse et de Saveuse. Ils se disaient issus des comtes de Toulouse, et l'on était assez disposé à l'admettre.²

Les bâtards de l'ancienne France, surtout les bâtards de gentilshommes, n'étaient pas toujours des gens de tout repos. Venus du roman, guettés par l'aventure, assez souvent la police eut à s'occuper d'eux. Des garçons à qui tuer un homme ne faisait pas peur. Des filles qui ne boudaient pas à l'amour. Des hommes de main. Des héroïnes.

M. de Tiercelin, le cavalier de la maréchaussée, qui ne le resta pas toujours, devint assez vite comte de Tiercelin. Dès qu'il le put, dès qu'un coup inattendu le lui permit, il fit des dettes. Et il parlait de ses parentés, de ses alliances, Choiseul-Meuse, Joyeuse, Boulainvilliers, Angennes, Estrades, avec une assurance que n'eût pas désavouée le plus authentique des Tiercelin du Perche. S'il consentait à dire que M. de Sartine lui appartenait, nul doute qu'il n'estimât lui faire beaucoup d'honneur. Mais à l'égard d'un lieutenant de police, si grand seigneur que l'on soit, faire preuve d'un peu de condescendance ne mesied pas. M. de Tiercelin portait le cordon de Saint Lazare qu'on ne lui avait pas donné, en attendant celui du Saint Esprit qu'il annonçait lui avoir été promis.

Pierre de Tiercelin ou, si l'on veut, le comte de Tiercelin, à l'un de ses correspondants faisait un jour étalage des « attentions particulières » que l'on avait apportées à son éducation. La mort de son père — telle était du moins sa version des événements — l'avait privé du bien qui devait lui revenir. Qu'il ait été élevé de façon à ne se trouver déplacé nulle part, c'est ce qu'on ne saurait nier, quand on a lu quelques-unes de ses lettres.

² Bibliothèque Nationale, Dossiers Bleus 634, dossier 16.896 (Tiercelin). La Thaumassière, *Histoire de Berry*, (1689), 989-992. Il avait un frère légitime qui refusait de le reconnaître. Néanmoins ce comte de Tiercelin ne s'est jamais opposé à ce qu'il y en eût un autre, de la main gauche. (L. Ravaisson Mollien, *Les Archives de la Bastille*, t. XIX. (Paris, 1904) : 44).

Cet homme était un grand écrivassier. Et, ma foi ! il n'écrivait pas trop mal, il n'écrivait même pas mal du tout ! En homme qui a beaucoup lu, beaucoup lu de ses contemporains. En prison, il lui fallait de la lecture. Dom Hardy, prieur des Blancs Manteaux, lui prêtera, en 1765, trois tomes de Molière et un autre volume : *Esprit et Maximes de Rousseau*.³ Des mots tendresse, sensibilité, droits de la nature, il usait avec virtuosité.

Il avait épousé, disait-il, une demoiselle de bonne maison, qui ne lui aurait apporté en dot que « sa sagesse et sa modestie ». C'est de cette Jeanne-Jacqueline Vautorte qu'il avait eu la mademoiselle de Tiercelin de l'histoire. Veuf, il avait mésusé du veuvage. En 1765, il y avait de par le monde une comtesse de Tiercelin qui ne faisait pas honneur aux Tiercelin. « Vous avez donné votre nom à une fille publique. » A la face de son père, mademoiselle de Tiercelin lançait ce soufflet. Le père à la fille s'était plaint de son ingratitude. La fille répondait. Ce père devenait gênant, elle lui donnait une leçon de modestie. Sans pitié, elle relevait ses intempérances de langage. Qu'il parlât donc un peu moins des grands Tiercelin. Les bâtards ont-ils une famille ? Était-il même certain que son père fût un de ces Tiercelin-là ? Qu'il se vantât s'il le voulait, mais en y mettant plus de discrétion et de vraisemblance. A qui ferait-il accroire qu'il soupait trois fois par semaine avec le Roi ? L'ex-cavalier de la maréchaussée s'éloignait moins de l'ordre des choses possibles quand il racontait qu'il épouserait une nièce du comte de Saint Florentin, ministre chargé du département de Paris et des lettres de cachet. Il enjolivait, il arrangeait, il ennoblissait des propositions qu'il aurait bien voulu qu'on lui fît, qu'on ne lui a probablement jamais faites. M. de Saint Florentin, quand il cherchait un père pour ses enfants naturels, n'avait pas de peine à trouver mieux qu'un comte de Tiercelin de La Colleterie.⁴ Mais celui-ci se jugeait arrivé assez haut pour qu'aucun genre d'ambition fût au-dessus de lui.

De l'obscurité où ils s'enlisaient, les Tiercelin de La Colleterie avaient brusquement surgi au milieu de l'année 1762. Par

³ Bibliothèque de l'Arsenal. Fonds de la Bastille 12.270.

⁴ *Archives de la Bastille*, XIX : 51-53.

un coup de baguette magique, Mademoiselle de Tiercelin obtint les faveurs du Roi. Pour faire parvenir sa famille, fût-il jamais plus sûr moyen ?

Ce n'est point par hasard que mademoiselle de Tiercelin fit la connaissance de Louis le Bien-Aimé. Elle avait été du nombre de ces jeunes personnes que M. Dominique-Guillaume Le Bel, l'officieux premier valet de chambre du Roi, faisait élever, dans la retraite et le mystère, au Parc aux Cerfs, pour lui être quelque jour présentées et conviées à son intimité. Elle y attendait son heure. En 1762, Le Roi Très Chrétien avait disgracié mademoiselle de Romans. Il ne pouvait la regretter. N'avait-elle pas voulu jouer à la sultane valide ? Mais il s'ennuyait de l'avoir perdue. A cette souffrance, quel autre remède que de trouver une remplaçante ?

M. Le Bel prévoyait tout. La suppléante, il la tenait sous sa main. Mademoiselle de Tiercelin aurait eu alors seize ans. Depuis trois ans — d'aucuns disent depuis cinq ans — M. Le Bel la préparait à sa future grandeur. Et voilà comment, au milieu de 1762, mademoiselle de Tiercelin fut investie d'une mission qui était presque une fonction d'État: distraire l'humeur chagrine du plus grand Roi de la terre.

Ce n'était plus tout à fait une enfant. Mais elle aimait à jouer à l'enfant. Et ses puérités amusaient le Roi. « Tu es un laid », lui disait-elle. Et il riait. Elle jetait par les fenêtres bijoux et diamants qu'il lui avait donnés. Il riait encore plus. Était-elle sa femme ? Était-elle sa fille ? À ces complications un peu perverses, l'âme du monarque goûtait une pointe de plaisir imprévu et trouble.⁵

A aucun des devoirs de sa charge de petite maîtresse ne manqua mademoiselle de Tiercelin. Le 7 février 1764, elle avait un fils qui fut baptisé à Saint Paul de Paris, sous le nom de Benoît-Louis Le Duc comme fils de Louis et de Julie de La Colletterie.⁶

⁵ Fleury, *Op. cit.* p. 18.

⁶ Une photographie de cet acte était exposée en décembre 1954 à la devanture d'une librairie anglaise, rue de Rivoli.

Louis XV n'a voulu reconnaître aucun de ses enfants naturels, mais il s'occupait d'eux, et chacune des jeunes mères s'imaginait qu'il s'intéresserait davantage à elle. Espoir toujours déçu, mais qui se transmettait de l'une à l'autre des petites favorites, la titulaire actuelle ne doutant jamais d'être plus heureuse que celle qui l'avait précédée.

Mademoiselle de Tiercelin — elle aussi — s'était trompée dans ses calculs. Le succès de ses innocents manèges n'eut qu'un temps. Et peu de mois après l'événement qui devait consolider son règne, elle était détrônée, renvoyée, pis encore, mise à la Bastille. L'abbé de Joncaire n'allait pas tarder à prendre le même chemin.

Les malheurs de mademoiselle de Tiercelin vinrent-ils d'avoir eu un père — ou d'avoir eu un ami ? M. de Tiercelin n'avait pas été long à se rendre compte des devoirs que lui imposait sa nouvelle grandeur. Père de favorite, c'était une dignité. Il l'avait compris en s'intitulant sans tarder comte de Tiercelin. Mais de ses années de service sans gloire, il avait conservé de fâcheuses habitudes. Il vivait dans la « crapule » et ne fréquentait que la mauvaise compagnie. A défaut de blessures reçues à l'ennemi, il se retranchait sur une maladie contractée dans la maréchaussée et qu'il avouait sans fausse honte.

Ses besoins ayant crû beaucoup plus vite que ses recettes, il était endetté à l'état chronique. Sans l'abbé de Joncaire, il eût été bien en peine — l'an de grâce 1765 — de pourvoir à son logement et de savoir le matin où il mangerait le soir. Pendant quatre mois, Joncaire le défraya de tout.

François-Marie de Joncaire — appelé parfois Joncaire de Beaulieu — avait vu le jour à Montréal en 1723. Ce Joncaire n'était pas un homme ordinaire. Il ne pouvait pas l'être, sortant d'où il sortait. Héros à la Fenimore Cooper, ces Joncaire, des êtres surabondants d'énergie, d'une vitalité exubérante, des Provençaux, des Canadiens, et mieux encore, des sauvages. Ils n'ont été eux-mêmes, ils ne sont entrés dans l'histoire que parce qu'ils se sont faits Iroquois. Le premier, Louis-Thomas, originaire de Saint-Rémy, près d'Arles, d'abord simple soldat, puis garde

de Frontenac, était devenu maréchal des logis dans cette compagnie des gardes, lorsqu'à une date qu'il n'a jamais voulu préciser — entre 1691 et 1693 — il avait été pris par les Iroquois Tsonnontouans. Ils pouvaient le brûler. Ils l'adoptèrent. Et bientôt après ils en faisaient leur principal conseiller. Deux des fils de ce Joncaire lui ont succédé chez les Iroquois — comme interprètes-résidents — avec un égal bonheur. Père et fils avaient des grades dans les troupes de la colonie : capitaines ou lieutenants. Mais c'est bien rarement qu'ils ont commandé à des Français. On avait tenu à leur assurer un rang là où ils étaient le plus utiles, là où pouvait se déployer le mode d'activité qu'ils préféraient, pour lequel ils étaient faits. Là étaient leur cœur, leur vraie famille. Encore qu'ils eussent femmes et enfants au Canada, ils étaient mariés à l'iroquoise et fabriquaient à force des petits métis dont on regrette de ne pas savoir ce qu'ils sont devenus. Si pendant plusieurs années la France a été maîtresse de la vallée de l'Ohio ; si, du début du XVIII^{me} siècle jusqu'au milieu de 1759, quatre ou cinq au moins des six nations iroquoises n'ont pas bronché dans leurs bonnes dispositions pour la France, ces résultats sont dus principalement à l'ascendant des Joncaire, à leur diplomatie, à leur habileté consommée, à la dualité de leur personne : iroquoise et française.

Dans cette race terrible de coureurs de bois, de coureurs de sauvagesses, comment avait pu éclore une vocation sacerdotale ? C'est ce qu'aucun généalogiste ne s'est chargé d'expliquer. Ordonné en 1747, François de Joncaire, la même année, avait dit adieu à son pays. Peu après, il se fera nommer grand vicaire ou vicaire général de l'évêché de Grasse. C'était un titre. Pour François de Joncaire, ce ne fut jamais autre chose. Au XVII^{me} siècle, Antoine Godeau, un évêque de Grasse, n'avait guère résidé dans son diocèse. François de Joncaire avait moins de lettres que Godeau. Mais, comme Godeau, à Grasse — cette disgrâce — il préférait Paris. Parce qu'à Paris on était plus près du soleil. Il s'en approcha de si près qu'il s'y brûla les ailes.

En 1751, François de Joncaire était donc prêtre, irrévocablement prêtre. Mais peut-être l'oubliait-il quelque peu ? L'abbé de Joncaire ? Oui. Mais aussi le baron de Joncaire. Cavalier et

désinvolte, tel un autre Aramis, alias abbé d'Herblay, il ne devait pas lui déplaire qu'on l'appelât ainsi. C'est comme baron de Joncaire qu'il s'introduisit auprès de madame de Tiercelin.

Qu'était au juste cette dernière; et qu'est-ce que Joncaire avait à démêler avec elle? Elle habitait Mortagne. Elle prétendait être veuve depuis six ans. Mariée, l'avait-elle jamais été? Elle ne savait ni la grammaire, ni l'orthographe, on ne lui avait même pas appris à écrire proprement. C'est tout au plus si elle réussit à tracer quelques lignes, en réponse à une missive de l'abbé-baron. « Je n'y connois rien (à ce dont il lui avait parlé). J'en garderai le secret et vais brûler votre lettre. »⁷

Retenons que, dès 1751, l'abbé de Joncaire avait la main dans des choses qu'il valait mieux taire.

François de Joncaire était ambitieux. L'esprit d'aventure avait poussé son père, ses frères, aux hasards des voyages, aux incertitudes de carrières errantes et mouvementées. De cette humeur il avait hérité, mais il la portait dans les combinaisons de la politique. Par ses liaisons, son habileté, tout un jeu de manœuvres subtiles, il espérait parvenir à une place plus en rapport avec ses capacités, celles qu'il possédait ou celles qu'il s'attribuait. Que voulait-il? De toute évidence, un évêché. Mais au fond de lui-même, ne souhaitait-il pas davantage? Pourquoi pas un ministère?

L'abbé canadien ne douta point que mademoiselle de Tiercelin n'eût été placée là où elle était par la Providence pour fournir à ses mérites le moyen de percer. Il ne réussit qu'à la mener à la Bastille et à s'y faire mettre lui-même. On n'est pas toujours récompensé de ses peines. François de Joncaire s'en était donné beaucoup. Il s'était fait l'ami du comte de Tiercelin et par celui-ci avait été présenté à sa fille. Il avait payé les dettes du père, avancé de l'argent à la fille. Le Canadien, joli homme, brillant causeur, crut facilement, trop facilement avoir cause gagnée. Mademoiselle de Tiercelin subissait son ascendant,

⁷ Bibliothèque de l'Arsenal. Fonds de la Bastille, 12.270. En octobre 1751, le baron de Joncaire avait pour adresse à Paris: « chez M. de Grasse ». Ce qui autorise la conjecture qu'il était déjà son vicaire général.

un ascendant qui devait tenir à d'autres raisons que son caractère ecclésiastique. Il n'était pas sot, il s'était rendu compte qu'il plaisait.

Or le Roi raffolait de sa petite Tiercelin. Elle lui a donné un fils. Quand elle lui demandera une part de pouvoir, comment pourra-t-il la lui refuser ? Ce qu'elle demandera, ce sera pour Joncaire.

Mademoiselle de Tiercelin ne se montrait pas toujours une fille docile. Mais quand son père lui écrivait : « Joncaire vous subjugue », elle n'avait rien à rétorquer parce qu'elle devait reconnaître que c'était la vérité.⁸ M. de Tiercelin se dépitait fort qu'un autre que lui fût maître de l'esprit de sa fille. Que cet autre fût Joncaire, ne lui faisait rien présager de bon.

Et de fait, si Joncaire n'était pas venu se mêler à l'existence de mademoiselle de Tiercelin, celle de M. de Tiercelin eût certainement été moins troublée. Il se fût contenté de faire des dettes et de l'esbroufe. Des marchands à bout de patience l'auraient poursuivi. Il aurait connu la prison pour dettes. Mais il eût continué à jouir de la considération des badauds et d'un bonheur à sa taille dans la bonne ville de Paris.

C'est Joncaire qui a dérangé la tranquillité de cet honnête homme. Joncaire l'a impliqué dans des machinations dont de lui-même il n'aurait jamais eu l'idée. Joncaire a failli en faire un criminel d'État.

Car Joncaire était l'intrigant dans toute l'acceptation du mot, expert à compromettre les tiers, sans égal pour savoir se tirer des pas les plus difficiles.

Entre le comte de Tiercelin et Joncaire, au mois de mai 1765 un singulier contrat intervenait. Un accord par écrit auquel ne manquait que la présence d'un notaire. Tiercelin qui savait fort bien, quand besoin était, imiter les signatures,⁹ aurait pu y suppléer. Il s'en garda bien. L'arrangement ne lui plaisait qu'à moitié. L'abbé dictait ses volontés. Tiercelin y souscrivait, plu-

⁸ 20 mai 1765. *Archives de la Bastille*, XIX : 48.

⁹ *Archives de la Bastille*, XIX : 52.

tôt de mauvais gré. L'abbé se faisait impérieux. « Mon cher comte... Vous sortirez au plus tôt de votre hôtel garni où il est indécent et même dangereux que vous demeuriez plus longtemps. Vous viendrez loger avec moi. La dépense sera commune. Le détail de la maison roulera sur moi... Vous aurez ma bibliothèque et j'ai des occupations à vous proposer qui non seulement vous amuseront, vous instruiront et ne nuiront pas dans la suite à vos finances. Vous ne verrez plus les anciennes connaissances qui vous ont fait faire tant de faux pas, vous vivrez inconnu dans Paris, même sous un nouveau nom. Vous ne découcherez pas sans m'en avoir prévenu. Le domestique qui vous servira sera de mon choix. »

Que restait-il de liberté à M. de Tiercelin ? Quel secret y avait-il entre Joncaire et lui pour qu'il se livrât ainsi sans réserve à ce dernier, et se fit son homme lige ? Quand Tiercelin — ce qui lui est arrivé maintes et maintes fois — traitait Joncaire d'intrigant, mentait-il, si grand menteur qu'il fût lui-même ? Apparemment l'abbé ne disait pas tout ce qu'il faisait. Il est clair qu'il avait une activité au sujet de laquelle il n'eût pas aimé avoir à donner des explications. Personnage mystérieux de son vivant, il le reste pour nous. Était-il agent secret de l'Angleterre ? Rien ne le prouve, et tout le fait supposer.¹⁰

Mais Choiseul veillait et, pour lui, le comte de Saint-Florentin, ministre d'État, préposé à la haute police. Ce Canadien malencontreux de Joncaire avait tant fait qu'il s'était acquis la réputation d'un des esprits les plus dangereux de la capitale.

Il devait donc prendre le Tiercelin chez lui. De maison, il n'en avait d'autre que celle où, rue Saint Louis, au Marais, demeurait madame Dupuis, maîtresse des requêtes, son « amie intime ». Elle avait 85 ans. A l'abbé, « elle confiait toutes ses affaires ». Dans le même hôtel, l'abbé avait une pupille, mademoiselle Du-

¹⁰ Hypothèse beaucoup plus plausible que celle de M. Augustus C. Buell, *Paul Jones, founder of the American Navy*, 2 vol., (N.-Y. 1903), I: 308, pour qui le comte de Tiercelin aurait été — avant 1765 — un émissaire de Frédéric II.

Sur les rapports entre M. de Tiercelin et l'abbé de Joncaire, v. Bibliothèque de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, 12.270.

mont. Et les deux femmes raffolaient de lui. A ce point que lorsqu'il fut arrêté, madame Dupuis en perdit la raison.¹¹

Appréhendé le premier, — en mai 1765 — le comte de Tiercelin le fut sous l'inculpation d'escroquerie. Le 25 juin, une lettre de cachet expédiait à la Bastille mademoiselle de Tiercelin.¹²

Peu nous importe que le comte de Tiercelin ait été conduit chez les Frères de l'École Chrétienne à Saint Yon, près de Rouen, qu'il s'en soit évadé, qu'on l'ait repris. Ses autres aventures, ses prisons ou résidences surveillées — Saint-Lazare, en janvier 1767, Vincennes en mai —, qu'on l'ait libéré en 1772, qu'il se soit retiré à la communauté de Saint Eutrope, près d'Arpajon, mais toujours sous le regard de la police, tout cela est en marge de la seule histoire qui nous intéresse.¹³

Le 18 août 1765, Mademoiselle de Tiercelin quittait la Bastille. Elle y laissait trois paires de souliers et sa petite chienne. « Cette demoiselle, constate un rapport de police, use bien des souliers. »¹⁴

On ne nous dit pas pourquoi elle sortait de prison, pas plus qu'on ne nous a dit pourquoi elle y était entrée.

L'abbé de Joncaire s'apprêtait à l'y remplacer. Le 5 septembre, le comte de Saint Florentin écrivait à M. de Sartine une phrase terrible: « Je crois que nous ferons bien de débarrasser Paris de l'abbé de Joncaire. »¹⁵ Celui-ci ne paraît pas s'être douté de la menace qui planait sur lui. Le 30 octobre, il était embastillé.¹⁶

Il avait beaucoup parlé, il avait beaucoup écrit. Il avait été téméraire. Il prétendait que Tiercelin lui devait deux sommes de 3.673 l. 6 s. et de 2.640 l. pour avoir été par lui logé, nourri, entretenu pendant 4 mois. Mais il mélangeait dettes du père, dettes de la fille. Il haussait le ton, il se faisait impertinent. Mademoi-

¹¹ Bibliothèque de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, 12.270.

¹² *Archives de la Bastille*, XIX: 52.

¹³ *Archives de la Bastille*, XIX: 46.

¹⁴ *Ibidem*, 57.

¹⁵ *Ibidem*, 62.

¹⁶ *Ibidem*, 65.

selle de Tiercelin avait maison montée à Versailles. Et l'abbé de prendre ses déboires sur le mode plaisant. « Il paroît qu'on a dit que le Roi avoit payé à Versailles les dettes contractées par la dite demoiselle. Mais cela est faux à moins qu'on ne regarde mon argent comme celui du Roi et que l'on ne juge à propos de me faire payer la monture de madame de Tiercelin, de ses domestiques et de son père. Cela s'appellerait payer les violons sans avoir dansé. » Que veut-il insinuer, François de Joncaire ? Il veut être spirituel. Ne serait-il pas imprudent ? « La maison de Versailles est une demeure sacrée... Je doute qu'on tire un sol de la vente du père et personne ne voudroit courir les risques d'être empalé pour avoir le plaisir d'acheter l'autre. » (sic). Et il énumérait toutes les dépenses réglées à l'en croire avec ses propres deniers. Que n'avait-il pas payé — et l'appartement garni de trois pièces, et le boucher et le boulanger et le rôti-seur et le marchand de vin, sans parler du linge, du chauffage, du blanchissage, de l'éclairage. François de Joncaire, simple prêtre canadien, payait les dettes du Roi de France. François de Joncaire — il ne craignoit pas de le dire et de le coucher par écrit — François de Joncaire entretenait sa maîtresse. « Rien n'a été payé à Versailles qu'avec mon argent. »¹⁷

Il étoit facile de prévoir ce qui devoit arriver, ce qui arriva en effet. Le 30 octobre 1765, il avoit été arrêté, et enfermé à la Bastille. Lorsqu'il vit que son séjour en ce lieu menaçoit de se prolonger, il demanda un bréviaire. Un bréviaire, il n'en avoit donc point habituellement avec lui, ce prêtre singulier, cet étrange grand vicaire ! Mais, en même temps, il mandait qu'il lui fallait quelques livres pour s'amuser.¹⁸

Au demeurant, s'il s'est alors converti, le fut-il pour longtemps ? Des résolutions peuvent très bien naître à la Bastille et s'évanouir dès qu'on en a franchi les portes. Or l'abbé de Joncaire n'a fait que passer dans la maison du Roi au faubourg Saint Antoine. Le 15 novembre, un nouvel ordre de Sa Majesté le mettoit en liberté.

¹⁷ Bibliothèque de l'Arsenal, Fonds de la Bastille, 12.270.

¹⁸ *Archives de la Bastille*, L. XIX : 82.

Tiercelin, sa fille, son ami — tous complices visiblement. Ils s'étaient tous trahis, dénoncés, chargés mutuellement. La justice leur aura été indulgente. Qu'avaient-ils fait ? Quel était leur crime ? Les dossiers ont été allégés de bien des pièces ; des chemises restent vides de leur contenu. Mystérieuse affaire, plus mystérieuse instruction. Les documents qui ont été conservés ne nous révèlent point de quoi les Tiercelin et Joncaire étaient accusés. Raison d'État, secret d'État.

Personne n'avait été condamné. La jactance de M. de Tiercelin fut à peine diminuée. Ce tendre père eut la satisfaction bien méritée de voir ses fils se conduire mieux que lui et, la bâtardise, la maréchaussée, la crapule oubliées, faire figure dans le monde et à l'armée. L'un d'eux, en 1771, était capitaine aide-major dans Royal Comtois, en garnison à l'Île de France.¹⁹ « Vous m'avez fait ce que je suis et vous m'avez servi de père. »²⁰ C'est à M. de Sartine que M. de Tiercelin, fils aîné, disait cela.

Tout est étrange dans cette histoire. Peut-être M. de Sartine se sentait-il des obligations envers les fils d'un homme qu'il aurait employé et mal récompensé ?

Le second des Tiercelin, Pierre-Gilles, mais qu'on appelait naturellement le chevalier — le chevalier de Tiercelin — lui aussi savait fort bien placer à propos le nom de M. de Sartine et, quand il le fallait, s'adresser à lui. Cependant, en 1768, proposé pour une lieutenance au régiment des recrues des colonies, il l'obtint si peu que, l'année suivante, il n'occupait encore à Pondichéry qu'un poste de commis de second ordre dans les bureaux de la Compagnie des Indes. A une époque où le mari d'une danseuse bien voulue d'un grand seigneur n'avait qu'un mot à dire pour devenir officier de cavalerie, il n'était pas concevable que le chevalier de Tiercelin s'éternisât dans cette situation subalterne, ne fût point admis dans l'armée et appelé à y commander. Il y entra donc. En 1772, il fut fait porte-drapeau au régiment du Cap à Saint Domingue. Ce portage de drapeau exaspérait le comte de Tiercelin, père du jeune homme. C'est

¹⁹ *Archives de la Bastille*, XIX : 82.

²⁰ 1772. *Ibidem*, 91.

« une récompense qu'on donne aux sergents ». Les fils de M. de Tiercelin valaient mieux que ça . . . Quand on a une fille, quand on a une sœur qui a été ce qu'avait été mademoiselle de Tiercelin . . .

Le chevalier de Tiercelin ne réclamait donc que son dû en demandant une lieutenance dans un des nouveaux régiments que l'on venait de créer pour les Iles de l'Amérique (1773). Il fut fait droit à une requête aussi juste. Mais on ne voit pas que le métier militaire ait beaucoup réussi à Tiercelin cadet. Encore qu'il ne manquât pas une occasion de rappeler qu'il appartenait « à une famille très ancienne et très connue dans le Perche ». Car, en 1780, il n'était toujours que lieutenant au régiment de la Guadeloupe. Atteint d'« éruptions dartreuses » qui lui donnaient la fièvre et des « agitations de nerfs considérables », il lui aurait fallu, pour guérir, des eaux minérales d'Europe. Lui a-t-on accordé la permission de s'y rendre ?

D'autres ennuis vinrent l'accabler cette année-là. Son lieutenant-colonel, M. de Carné de Trécesson, fit courir le bruit qu'il avait été « flétri » au Cap et même pendu en effigie. M. de Repentigny se chargea de justifier Tiercelin. Ce Canadien était alors colonel du régiment de la Guadeloupe. « Mon cher Tiercelin, » écrivit-il à son subordonné non pas pour lui conseiller, mais pour lui ordonner de mépriser les imputations calomnieuses de M. de Trécesson. Le 18 décembre 1783, Tiercelin bénéficiait d'une gratification de 800 livres; mais le 9 septembre 1784, il décédait à la Pointe à Pitre.²¹

Cependant, que devenait la bienfaitrice de la famille ? A l'âge où, pour la plupart des femmes, la vie commence, la sienne était finie. Jamais ne lui fut pardonné d'avoir été un instant jugée dangereuse. Louis XV ne souffrait pas que ses petites amies fissent entrer la politique dans leur intimité ou même simplement voulussent s'y ingérer, en fussent tentées ou soupçonnées. Mademoiselle de Tiercelin, qui n'avait que vingt ans, ne devait plus connaître de repos en ce monde. Sortie de la

²¹ Archives de la Marine C⁷ 320 (dossier Tiercelin de La Colleterie). Bibliothèque de l'Arsenal. Fonds de la Bastille, 12.270. Archives de la Bastille, XIX: 71-73.

Bastille, le 8 août 1765, transférée de couvent en couvent, de Paris en province et de la province à Paris, de l'abbaye de la Saussaye — diocèse d'Evreux — aux dames de la Miséricorde de Paris, des Visitandines de Paris aux Véroniques de Blois, pour revenir encore à Paris. Pensionnaire libre, où qu'elle allât, mais avec défense de quitter la résidence qu'on lui avait choisie.²²

On ne l'empêchait pas de dépenser. Elle en profitait. Elle faisait donc des dettes. Elle faisait aussi des lettres, beaucoup de lettres, aux ministres, à son père, contre son père. Si elle en a adressé à Joncaire, elles ont été supprimées.

En 1771, elle fut sur le point de s'établir dans le monde. Une comtesse de La Fontaine Solare Vaudegré écrivit au lieutenant général de police, M. de Sartine. A mademoiselle de Tiercelin, elle voulait du bien. Elle avait un neveu de son mari qu'elle s'était mis en tête de marier à mademoiselle de Tiercelin. La situation qu'avait eue cette jeune personne préparait aux beaux mariages. Quand on avait débuté favorite du Roi, les traditions aussi bien que les convenances exigeaient que l'on fût ensuite grande dame. Or l'on était un parti fort recherché. Madame de La Fontaine, qui savait son monde, ne cachait pas qu'à son candidat mademoiselle de Tiercelin ferait une grande faveur en l'acceptant. Et d'insister sur ses mérites : l'ancien officier, chevalier de Saint-Louis, le comte du Serf pouvait prouver une noblesse de l'an 1200. Que ne fallait-il pas pour s'égalier à celle qu'on lui destinait : « La bonne foi de mademoiselle de Tiercelin, son ton ainsi que sa figure jolie, honnête, son plan de conduite, tout me plaît en elle. » Mieux encore, n'avait-on pas découvert qu'elle était apparentée à la famille maternelle de Madame de La Fontaine ?

Touchants projets, charmants espoirs. M. de Sartine y mit fin brutalement. Ces « propositions », marquait-il sans ambages, dans sa réponse, « ne peuvent avoir lieu ».

De Louise-Jeanne de Tiercelin, les autorités n'avaient pas encore renoncé à se défier ; et elle continuait à être placée sous la coupe de la police. Dans cette négociation matrimoniale, elle s'était d'ailleurs un peu trop avancée. Elle avait annoncé à

²² Comte Fleury, *op. cit.*, 188-195.

Madame de La Fontaine 40.000 livres de rente, alors qu'elle n'en avait que 12.000.²³

On ne voulait pas qu'elle se mariât. Elle se consola comme elle put. Il ne lui était pas défendu d'avoir un amant. Elle en prit un, mais elle le choisit mal. Ne s'avisait-elle pas de distinguer un comte de Langeac, le dernier homme à lui recommander. On ne peut plus authentiquement gentilhomme et même homme de qualité de Forez, de la maison de Lespinasse-Langeac, mais non moins sûrement fils naturel du duc de La Vrillière, ci-devant comte de Saint Florentin — et de sa toute puissante amie Madame Sabatin — alias comtesse de Sabatini — par surcroît un redoutable aventurier. Quoiqu'elle fût, la pauvre Tiercelin n'arrivait pas à se dégager des tentacules de l'inquisition d'État.

Ce fut un joli scandale que cette liaison. L'on en conclut en haut lieu que le climat de Paris ne convenait pas du tout à Mademoiselle de Tiercelin. Et c'est à Lyon qu'on l'envoya, à l'abbaye de la Déserte.

L'infortunée ne mentait pas quand elle se plaignait de sa poitrine délicate. Louis XV ne s'en était guère soucié. Louis XVI eut pitié d'elle. A 21.000 livres, et même à 30.000, il porta sa pension.²⁴

Il l'aimait beaucoup, ne craint-on pas de nous dire. Il la plaignait, par considération pour sa « destination forcée », parce qu'il savait que M. Le Bel l'avait « consacrée aux plaisirs » de son grand-père, à un âge où elle n'avait pu donner son avis.

Désintéressée, cette affection de Louis XVI. La reconnaissance de mademoiselle de Tiercelin l'était moins. Tous les ans, elle demandait au Roi de payer ses dettes. Et il les payait. Comment n'en aurait-elle pas eu ? Elle dépensait 100.000 livres par an. A quoi eût servi de doubler, de tripler sa rente ? Elle eut doublé, elle eut triplé ses gaspillages. Quand elle mourut, elle devait encore 300.000 livres. Une fois encore, une dernière fois, le Roi fit taire les créanciers.

Elle pouvait être malade, elle était encore jeune. C'est en ce temps-là qu'elle se serait laissé dire par Paul Jones qu'elle

²³ *Archives de la Bastille*, XIX: 83.

²⁴ Arch. Nat., O¹ 633-634.

était toujours désirable. Paul Jones, un homme qui ne ressemblait à aucun de ceux qu'elle avait connus. Arrivé en France en 1778, Anglais ou Écossais de naissance, il n'était Américain que depuis trois ans. Fils d'un jardinier, il avait été négrier, corsaire, capitaine de vaisseau aux États-Unis. Il devait devenir contre-amiral en Russie. Ses *Mémoires* sont muets sur l'épisode sentimental dont on a voulu agrémenter son séjour à Paris.²⁵

Mais il a eu un historien de qui l'on peut apprendre des choses surprenantes. Selon M. Buell, ce n'est pas mademoiselle de Tiercelin qui aurait retenu l'attention de Paul Jones, mais sa fille. Car il lui en prête une, Aimée-Adèle de Télison, d'abord appelée mademoiselle de Bonneval — du nom que Louis XV aurait voulu que portât Mademoiselle de Tiercelin — et qui serait devenue Télison après le mariage de sa mère avec le « chancelier de la Marine » Télison.²⁶ Laissons-là ces billevesées pour revenir sur un terrain plus solide.

Si incident romanesque il y a eu alors, Mademoiselle de Tiercelin n'y survécut que de peu.

C'est à Saint-Germain-en-Laye, où Louis XVI l'avait autorisée à se fixer, où depuis 1770 elle avait une sœur Ursuline, qu'elle mourut le 5 juillet 1779. On l'enterra dans l'enclos du couvent.²⁷ Son fils, Benoît Le Duc, fut abbé de Saint Martin de Paris. Il ne devait mourir qu'en 1829 ;²⁸ on a raconté qu'il avait trempé dans la conspiration de Fovras.

Entre temps avait disparu François de Joncaire, jusqu'au bout abbé de Joncaire. Ce n'est pas de sa faute si cette qualité il ne l'avait pas échangée contre une plus reluisante. On l'avait élargi le 15 novembre 1765, mais en le priant de se transporter à cinquante lieues de Paris. N'était-ce pas justement la distance de Paris à Tours ? A Tours, Joncaire avait une sœur, madame

²⁵ Paris, an VI, 1798, 18-19, 24, 44. Cf. *Archives de la Bastille*, XIX: V-VI.

²⁶ Buell, *Paul Jones*, I: 306-325 et Valentine Thomson, *Le corsaire chez l'impératrice* (Paris, 1936), 203-209, 295-299. Les amours de Mlle de Télison et de Paul Jones auraient duré aussi longtemps que l'amiral lui-même, lequel mourut en France en 1792.

²⁷ *Mémoires secrets de Bachaumont*, XIV: 109. Comte Fleury, *Op. cit.*, 196-197.

²⁸ Henri Vrigorants, *Les enfants de Louis XV. Descendance illégitime* (Paris, 1954), 93. *Ibidem*, 41-61 ou communications de M. Pierre Brière.

d'Hauterive, veuve d'un Philippe Antoine d'Hauterive qui au Canada avait été écrivain ordinaire de la Marine. L'abbé, qui avait l'habitude de changer de domicile, s'installa chez sa sœur. Pas pour longtemps. En 1766 — grâce à ses bons amis les Anglais — il rentrait au Canada. Et aussitôt de mettre tout en œuvre pour se faire nommer au siège vacant de Québec. Les Anglais craignent le rétablissement de la hiérarchie. Qu'ils se rassurent. L'abbé de Joncaire n'est pas un fanatique. Mais il s'y est pris trop tard. Le 21 janvier 1766 avaient été expédiées à Rome les bulles qui faisaient évêque du Canada l'abbé Briand. Le 28 juin, le nouvel élu débarquait à Québec.

François de Joncaire, qui voyait la mitre lui échapper, rabattit de ses ambitions jusqu'à n'être que coadjuteur. Mais son destin voulait qu'il n'inspirât plus confiance à personne. Et ce n'est pas Joncaire qui eût fait revenir M^{sr} Briand sur sa décision de ne pas avoir de collaborateur. Poliment éconduit, il ne lui resta plus qu'à revenir en France.²⁹ Le 27 décembre 1767, il se retrouvait à Tours chez son beau-frère.³⁰

En France, il reprenait la situation à laquelle il avait eu l'esprit de ne pas renoncer. Il n'avait jamais cessé d'être vicaire général de Grasse, car il avait affaire à un évêque de bonne composition. M. d'Estienne de Saint Jean de Prunières le maintenait dans ses fonctions, et s'accommodait qu'il s'en acquittât de loin. De Paris, puisqu'aussi bien il l'avait fait du Canada. En 1785, l'abbé de Joncaire demeurait au Marais, rue du Parc Royal.³¹ Et puis, il s'évapore.

Il avait failli être évêque, comme Louise-Jeanne de Tiercelin avait failli être grande favorite, failli être comtesse. Leur attente à tous deux avait été trompée. De s'être connus n'avait porté chance ni à l'un ni à l'autre. Ils ne s'étaient mutuellement valu que des illusions. Et nous ne sommes même pas sûrs qu'ils se soient aimés.

Claude de BONNAULT

²⁹ *Rapport sur les Archives du Canada* pour 1890 (Ottawa, 1891). *Papiers d'Etat*, 29, 44.

³⁰ Bibliothèque de l' Arsenal. Fonds de la Bastille, 12.270.

³¹ Paris, 23 mai 1785. Procuration passée par François de Joncaire à un négociant de Montréal pour toucher tout ce qui pourrait lui revenir de la succession de sa mère. Copie aux Archives de Saint-Sulpice à Paris. Ind. par M. Ægidius Fauteux.